



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E96037

VALABLE JUSQU'AU

09/12/2026

ÉDITÉ LE

04/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/12/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 7 500

Raison sociale : D.D.H.27

Sigle : DDH 27

24 RUE GUTENBERG
95420 MAGNY-EN-VEXIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PONTOISE 2020b04159

Siret : 789 980 109 00027

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 223419

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP C51371H

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP C51371H

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Téléphone : 01 34 21 35 28

Portable : 06 58 76 90 25

Site Internet : www.ddh-france.fr

E-mail : ddh27@ddh-france.fr

Responsabilité légale :

LOGEIS MARIE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE

Fax : 01 34 21 35 28

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	18/07/2023
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	27/10/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	10/12/2022
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	10/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	18/07/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	18/07/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	18/07/2023
o Isolation des combles perdus	16/04/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.